



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
Direction du Patrimoine Culturel  
**Monsieur Thierry WAUTERS**  
Directeur  
Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf. : ND/2278-0038-1

N/Réf. : GM / WSL20028\_691\_PROT\_Roodebeek\_270\_Montald

Annexe : /

Bruxelles, le 08/06/2022

**Objet : WOLUWE-ST-LAMBERT. Chaussée de Roodebeek, 270 – Villa Montald**  
**Demande de classement comme monument des façades et toitures, émanant de la Commune.**

**Avis de la CRMS**

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 10/05/2022, nous vous communiquons *l'avis favorable* formulé par notre Assemblée en sa séance du 01/06/2022 selon les dispositions de l'article 222§3 du Cobat.

Les façades et toitures de la Villa Montald sont déjà inscrites sur la liste de sauvegarde par arrêté du 6 novembre 1997, en raison de leur intérêt historique et artistique.

La demande actuelle porte désormais sur le classement comme monument, des façades et toitures de la Villa. Introduite par la Commune de Woluwe-Saint-Lambert qui est le propriétaire du bien, la proposition se fonde sur une notice historique et elle est motivée par une future campagne de restauration de l'enveloppe extérieure.



La CRMS émet un avis favorable sur la demande de classer comme monument les façades et toitures de la villa Montald en raison de leur intérêt intrinsèque historique et artistique. Il s'agit en effet de la maison-atelier du célèbre peintre Constant Montald (1862-1944), représentant majeur du mouvement idéaliste. La villa constitue un exemple particulièrement remarquable de la typologie d'une résidence avec atelier d'artiste. Elle a été construite dans un style cottage avec des réminiscences à l'Art Nouveau. La Villa constitue par ailleurs un élément important du paysage formé par le parc de Roodebeek et ses alentours.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

  
G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe

  
C. FRISQUE  
Président

c.c. à : [ndeswaef@urban.brussels](mailto:ndeswaef@urban.brussels); [hlelievre@urban.brussels](mailto:hlelievre@urban.brussels); [lleirens@urban.brussels](mailto:lleirens@urban.brussels); [protection@urban.brussels](mailto:protection@urban.brussels); [cvandersmissen@urban.brussels](mailto:cvandersmissen@urban.brussels); [mbadard@urban.brussels](mailto:mbadard@urban.brussels); [c rms@urban.brussels](mailto:c rms@urban.brussels); [sthielen@gov.brussels](mailto:sthielen@gov.brussels); [wstevens@gov.brussels](mailto:wstevens@gov.brussels)

1/1